



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425
<http://eoliennes-ancenis.fr/> contact@eoliennes-ancenis.fr

Le mot du Président

Par Jean Martin Cheverau

Chers-es souscripteurs-trices.

Notre projet va prendre du retard dans sa construction du fait de quelques récalcitrants à l'engagement de notre territoire dans la transition énergétique qui ont introduit un recours sur notre Permis de Construire. Notre dossier est solide et s'inscrit dans l'engagement de la COP 21 et de la loi de transition énergétique soutenue par une grande majorité des citoyens de notre pays, dont vous souscripteurs.

Dans l'immédiat, le projet se poursuit par:

- les études géotechniques qui dureront environ 3 semaines et apporteront les réponses sur la nature des sols et en conséquence sur le calcul des fondations afin d'éviter d'éventuels problèmes futurs. .
- La finalisation des statuts et du pacte d'actionnaires avec nos associés, SELA et EPI.
- L'intervention de nos juristes afin régler le contentieux sur le permis de construire suite au recours des opposants évoqués ci-dessus.
- L'approfondissement de notre Plan d'affaire avec nos associés pour la négociation avec les banques, si possible éthiques.

Malgré tout, nous gardons une confiance totale pour ce projet réaliste et nécessaire pour l'avenir de notre planète en particulier des plus jeunes d'entre nous.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite des événements.

Un parc de 3 éoliennes Siemens SWT3-113



Conseil de Direction de la SAS EOLA Développement :
Jean-Martin Cheverau, Président, collège des fondateurs
Olivier Kriegk, Directeur général, collège des fondateurs
Jean Rabian, collège des fondateurs
Philippe Branchereau, collège des clubs
Laurent Dubost, collège des clubs
Nicolas Javel, Loire-Atlantique développement SELA
Membres suppléants : Odile Bouteldja, Gérard Dupuis,
Serge Galon, Eric Juncker, Paul Pelletier

Souscription 2017

Par Olivier Kriegk

Les jours passent et la date du 31 Mai approche. Ce numéro spécial d'Eolacteurs vient vous rappeler que l'assemblée générale du 1^{er} avril a décidé de porter la valeur de la prime d'émission de 15 à 20 € à dater du 1^{er} juin. Concrètement, il reste 15 jours pour souscrire des actions à 25 € (10 € de valeur nominale, plus 15 € de prime d'émission).

Je vous rappelle les règles auxquelles nous vous demandons de vous plier : Versement des sommes souscrites, ou chèque au nom de la SAS adressé à mon domicile avant le 31 Mai, le tout accompagné par un **bulletin de souscription**. Pour les cas particuliers (création d'un nouveau club par exemple), nous trouverons une solution avec vous. C'est par exemple le cas du nouveau club de la Rogerie à Teillé, dont le compte bancaire ne pourra pas être opérationnel avant la date fatidique : Nous sommes en train de convenir de la procédure de remplacement.

Je vous rappelle nos objectifs : augmenter nos fonds propres pour pouvoir apporter à la filiale EOLANDES un montant de 1,5 M€ en plus du PC, **ce qui suppose une souscription cette année encore de 400 000 €**. Nous en sommes encore loin.

Notre comité de direction, malgré le recours gracieux déposé, continue à travailler pour une mise en œuvre la plus rapide possible. Nous n'hésiterons à faire valoir les droits des citoyens par toutes les voies judiciaires que nous conseillerons les avocats qui nous assistent.

NB : Les bulletins de souscription à jour sont disponibles sur le site